

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25135948***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**13 OCT. 2025****Le Greffier**N° d'entreprise : **0840 843 708****Nom**(en entier) : **Catalent Gosselies**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Auguste Piccard 48, 6041 Charleroi****Objet de l'acte : Transfert siège social**

Extrait des décisions unanimes du conseil d'administration prises par écrit:

1. L'organe d'administration confirme et ratifie par la présente sa décision de transférer le siège de la Société avec effet du 1er octobre 2025, à l'adresse suivante:

Rue Auguste Piccard 37
6041 Charleroi (Gosselies)

2. L'organe d'administration décide de désigner M. Pierre Queritet et/ ou Mme Nadine Crocaerts et/ou M. Anton Baeten et/ou Alessandra Oliver, qui élisent tous domicile chez BDO Advisory BV, 1050 Ixelles, rue de Stassart 35, et/ou Mme Stephanie Struys, qui élise domicile chez BDO Belgium BV, 1930 Zaventem, Da Vincilaan 9 Box E.6, The Corporate Village - Elsinore Building, à désigner comme mandataires spéciaux, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec le droit de substitution, avec mission de faire ce qui est nécessaire pour le dépôt et la publication de la résolution susmentionnée, comme prescrit par la loi et de les charger de la signature et du dépôt du formulaire I en vue de la publication de la décision prise aux Annexes du Moniteur belge et de la signature et du dépôt du formulaire II modifiant l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises, adaptant l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, le guichet d'entreprises et auprès l'administration de la TVA, et d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à cet égard.

Pour extrait analytique
Stephanie Struys
Mandataire spéciale

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 24/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).